

COMPTE RENDU RÉUNION DU 19 MARS 2025

Date de la convocation : 13 mars 2025

Le **cinq mars deux mille vingt-cinq** à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire de Val-de-Bonnieure.

Membres présents : MM. Jacques BOURABIER, Michel CASTERA, Mmes, Aurélie CHOISEL, Murielle ETIENNE, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Aurélie LACROIX, M. Nicolas LETELLIER, Mme Arlette LITRÉ, MM. Jean-Yves MORELLEC, Pascal MAZAUD, Mmes Samantha PREVOT et Sandrine PRIORET.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M. Alain THILL à M. Pascal MAZAUD

Excusé(s) : Mme Aurore CHAILLOUX, MM. Frédéric PIERRE et Mathieu TASCHER.

Absent(s) : Monsieur Cédric LEVEQUE.

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter à l'ordre du jour la présentation du Rapport Social Unique 2023.

L'assemblée accepte.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer Madame Samantha PREVOT est élue secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (BP 2025) :

Madame le Maire propose au conseil municipal de lister dès à présent les noms et les montants des subventions qui seront attribuées au BP 2025.

Pour rappel versement aux associations suivantes en 2024 :

- RASED.....	132.00 €
- Club sportif (foot).....	1 500.00 €
- Coopérative école St-Angeau...	940.00 €
- Coopérative école StAngeau.....	5 460.00 € (voyage scolaire à St-Lary février 2025)
- Coopérative école St Amant.....	940.00 €
- Coopérative école St Amant.....	5 460.00 € (exceptionnel pour classe découverte St-Lary)
- Eider.....	800.00 €
- Comité des Fêtes de St-Amant ...	<u>500.00</u> € (exceptionnel pour achat d'un Tivoli)
	15 732.00 €

Versements aux associations en 2025 :

- RASED.....	132.00 €
- Coopérative école St Angeau...	940.00 €
- Coopérative école St Amant.....	940.00 €
- Eider.....	800.00 €
- Apprendre en s'amusant	250.00 €
- Amicale des pêcheurs Mansle ...	<u>250.00</u> € (actions en faveur du milieu halieutique)
	3 312.00 €

Plusieurs familles de Val-de-Bonnieuere sont concernées par EIDER.

RASED : montant en demandé en fonction du nombre d'élèves.

Apprendre en s'amusant Nord Charente est une association créée en 2022 et basée à Aunac-sur-Charente, son but est de proposer aux jeunes situés en zone rurale du Nord Charente des activités favorisant l'apprentissage et la construction de connaissances culturelles, scientifiques, artistiques ou sportives par le biais d'activités ludiques. Des enfants de la commune en ont déjà bénéficié.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTANTS : 13/13

VOIX POUR	13
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

Désignation d'un nouveau délégué suppléant à l'ATD16

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24 juin 2022, Murielle ETIENNE a été désignée déléguée titulaire en remplacement de Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC et Sophie ROULLET maintenue en tant que déléguée suppléante pour la fin du mandat.

Madame Sophie ROULLET, déléguée suppléante ayant démissionné fin 2022, il convient de désigner une remplaçante ou un remplaçant.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués au sein de l'Agence Technique Départementale de la Charente :

- Madame Murielle ETIENNE comme déléguée titulaire,
- Madame Aurélie LACROIX comme déléguée suppléante.

VOTANTS : 13/13

VOIX POUR	13
VOIX CONTRE	0
VOIX ABSTENTION	0
NON-VOTANT	0

Présentation du Rapport Social Unique 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport social unique est un document obligatoire, établi chaque année par toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, introduit en 2021 dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, ce rapport regroupe plus d'une centaine d'indicateurs liés aux ressources humaines. Il fournit des données essentielles sur divers aspects tels que les effectifs, les rémunérations, les absences, la formation, les conditions de travail, et bien d'autres encore.

En centralisant ces informations, le RSU constitue un levier stratégique pour accompagner les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques ressources humaines. Il joue un rôle fondamental en renforçant le dialogue social et en facilitant les échanges entre les acteurs concernés.

Le RSU, après son établissement est ensuite étudié par le Comité Social Territorial qui donne son avis dont la synthèse doit être présentée à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Cette année, le Comité Social Territorial, réuni le 10 février 2025, a examiné le RSU 2023 et émis à l'unanimité un avis favorable au dossier. Une synthèse générale est établie.

L'analyse de la synthèse générale est présentée avec, à son appui, la comparaison des indicateurs des RSU 2021, 2022 et 2023 et un zoom pour le RSU 2023, sur le focus absentéisme, les risques psychosociaux et le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail ainsi que sur la rémunération.

Les membres ont échangé, à la suite de cette présentation, sur des thématiques dont notamment les difficultés pour les collectivités de recruter du personnel remplaçant ainsi que l'augmentation des tensions concernant de plus en plus de métiers.

En effet, l'exposé a permis de mettre en évidence différents constats sur les politiques des ressources humaines :

- Le recrutement fréquent d'agents contractuels sur des emplois permanents devant être pourvus par des fonctionnaires, selon le statut en vigueur ;
 - La nomination sur des emplois non-permanents qui se substitue souvent à la stagiairisation.
- Il s'avère nécessaire de favoriser les recrutements statutaires pour renforcer l'attractivité et parvenir à une diminution des contrats précaires et à la fidélisation des agents : compétences, savoirs, continuité du service public...
- Une attention particulière est à porter sur les métiers en tension avec l'anticipation des départs en retraite. Cela reste un enjeu important puisqu'il s'agit d'éviter la perte de compétences à brève échéance : la mise en place d'une GPEEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) s'impose.
 - Concernant l'absentéisme, si le nombre d'agents ayant bénéficié d'un arrêt maladie a diminué, en revanche le nombre de jours d'arrêts a augmenté. Les collectivités doivent renforcer leur vigilance par rapport aux phénomènes d'usure physique et psychologique de leurs agents. En effet, le nombre de maladies professionnelles a progressé et cela ne concerne pas uniquement les agents en fin de carrière. D'où la nécessité de mobiliser le conseil en évolution professionnel (CEP) pour permettre un accompagnement de ces agents vers de nouveaux métiers et réduire à terme l'impact important sur le nombre de sinistres couverts par les assurances et donc sur leurs tarifs.
 - Corrélativement l'accent est mis sur l'importance d'établir les documents de prévention et des risques professionnels (DUERP) pour intégrer pleinement la problématique des risques professionnels dans la stratégie de gestion R.H.
 - L'établissement obligatoire des lignes directrices de gestion (LGD) doit permettre de répondre à cette problématique et établir des plans d'action.

Les documents de synthèse du RSU de la collectivité après transmission et validation sont à la disposition de l'assemblée.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis et de la synthèse du Rapport Social Unique 2023.

Questions diverses :

- **Préparation du budget principal 2025 :** Madame le Maire donne les grandes lignes et projets dont certains ont déjà été évoqués. La commission des finances est prévue le mercredi 02 avril 2025, le projet budgétaire sera transmis avec la convocation de la réunion de conseil du 9 avril 2025.

Fonctionnement :

- Transport scolaire : 39 000.00 € à prévoir (facture de 19 336.00 € année scolaire 2023-2024 doit arriver en mai et celle de 2024-2025 pour 19 336.00 € arrivera en novembre). La subvention annuelle de 3 000.00 € a été encaissée sur les exercices 2023 et 2024 pour ces périodes.
- Le débouillage du chauffage de l'ensemble scolaire de Saint-Angeau a été réalisé, cet entretien exceptionnel n'avait jamais été fait, (7 000.00 €)
- Génération vélo pour les écoles, (2 316.00 € et 1596.00 €), opération en partie subventionnable (au moins 1 737.00 €)
- Programme de stérilisation des chats errants (2 000.00 €)
- Droit d'occupation des sols facturé par la Communauté de Communes Cœur de Charente pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (7 698.00 € pour les dossiers traités en 2024) 6 798.00 € payés en 2024 et 6 095.00 € en 2023.
- Personnel communal : l'augmentation du taux patronal de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) qui est passé de 31.65 % à 34.65 % pour passer à 37.65 % en 2026, 40.65 % en 2027 pour atteindre 43.65 % en 2028 ce qui représente une charge supplémentaire uniquement pour 2025 estimée à 9 000.00 €.
- Voirie : devis en attente.

Investissement matériel :

- Achat d'un nouveau fourgon d'occasion (l'actuel est devenu trop ancien) (30 000.00 €)
- Achat matériel technique : motoculteur et divers
- Achat matériel informatique : renouvellement des postes du secrétariat avec 2 écrans supplémentaires (passage à Windows 11 en octobre 2025), nouveau portable pour l'agent qui gère les cantines, des tablettes à l'école pour la classe qui en était dépourvue, renouvellement d'un portable aux écoles (4 000.00 € pour le secrétariat et 4000.00 € pour les écoles).

Travaux et études :

- Partie du mur du cimetière de Saint-Angeau écroulé,
- Rénovation de classe à l'école de Saint-Angeau avec création de toilettes, (10 000.00 € maxi),
- Extension de l'atelier technique (25 000.00 €),
- Agencement et rénovation du terrain de tennis,
- Electricité à la maison de santé coté local sage-femme,
- Gouttière neuve sur l'ancienne mairie de Saint-Amant-de-Bonnieure,
- Etude église de Saint-Angeau (suite projet)
- Eclairage public des Hauts de Saint-Angeau (2 000.00 €)
- Sécurité incendie salle socioculturelle et groupe scolaire de Saint-Angeau (10 000 €)
- Changement du chauffage à l'école de Saint-Amant-de-Bonnieure
- Pose de wc adaptés classe maternelle à Saint-Angeau
- Peinture de salles dans les 2 écoles (20 000.00 €)
- Pergola côté façade de la salle de motricité
- Aménagement du jardin de l'école.

A voir s'il est possible de passer une convention avec l'association l'Arbre à chats pour une campagne de stérilisation.

Aménagement du bourg : la journée du 7 juin est à bloquer afin de consulter la population.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20 h 16.

Le Maire, Aurélie LACROIX

